

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022
N°67/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE TROIS OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DUCES E., GRENIER J.M., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., RIOU M.

PROCURATIONS : DOMINGUEZ F. à CHABANY S., SANCHEZ D. à DUCES E.

EXCUSES : SELVE M., VITINGER G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Muriel RIOU est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**REEVALUATION DES TARIFS DES SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX A
COMPTER D'OCTOBRE 2022**

Compte-tenu de l'inflation, il est proposé d'augmenter les tarifs des salles et équipements communaux de + 5,5%.

Il est proposé également d'instaurer un tarif de location de la salle Emile Zola pour les comités d'entreprise, entreprises, associations extérieures.

Enfin, il est proposé de refacturer aux utilisateur le coût de l'agent ayant la qualification SSIAP présent lors des représentations publiques à la salle de spectacles.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DETERMINE les tarifs des salles, matériel et équipements communaux comme suit, à compter du 15 octobre 2022 :

Salle des familles (particuliers résidant sur la commune, associations extérieures, entreprises locales)

	Tarif
Week-end / jours fériés	230 €
Semaine	140 €
Rassemblement suite obsèques, départs en retraite (semaine)	60 €
Caution	600 €

Salle des sociétés

	Tarif
Location	86 €
Associations extérieures, entreprises	139 €
Caution	600 €

Salle de réunion du complexe sportif

	Tarif
Location	86 €
Associations extérieures, entreprises	139 €
Caution	600 €

Possibilité de souscrire un forfait ménage pour les utilisateurs des salles :

	Tarif
Salle des sociétés, salle de réunion du complexe sportif :	40 €
Salle des Familles :	75 €
Salle de spectacle :	135 €
Salle Emile ZOLA :	135 €
Hall du gymnase :	135 €

Salle Emile ZOLA

	Tarif
Location avec cuisine (CE, entreprises, associations extérieures)	450 €
Location sans cuisine (CE, entreprises, associations extérieures)	400 €
Mise à disposition aux associations locales	Gratuite
Caution	600 €

Matériel / tonnelles (petites tentes) / tente de réception / podium

Prêt gratuit sous conditions, aux associations locales pour des manifestations qui se tiendront à Champ sur Drac

Caution 600 €

Matériel (tables, chaises, bancs, tonnelles (petites tentes))

Prêt (gratuit sous conditions) aux particuliers habitant la commune

Caution 600 €

Préau centre de loisirs La tour des 4 saisons

	Tarif
Location	67 €
Caution	600 €

Four communal

Caution	600 €
---------	-------

Salle de spectacle Navarre

	Tarif
Caution	1 000 €

Pour les associations communales :

	Tarif
Forfait jour semaine jusqu'à 24 h	86 €
Forfait jour vendredi, samedi, dimanche, jours fériés	94 €
SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'assistance à Personnes)	120 €

La mise à disposition de la salle est gratuite à raison d'une fois par an maximum, pour les associations et chaque groupe scolaire de la commune qui organisent des manifestations culturelles. L'utilisation gratuite une fois par an n'est pas cumulative avec les autres salles.

Pour les entreprises et CE locaux :

	Tarif
Forfait jour semaine jusqu'à 24 h	140 €
Forfait jour vendredi, samedi, dimanche, jours fériés	148 €
SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'assistance à Personnes)	120 €

Pour les associations et organismes extérieurs :

	Tarif
Jour d'utilisation semaine du lundi au jeudi	520 €
Jour d'utilisation vendredi, samedi, dimanche, jour férié	725 €
Samedi et dimanche (forfait 2 jours)	1 269 €
SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'assistance à Personnes)	120 €

REGIE NAVARRE***Location du matériel de régie avec régisseur :***

* **Pour les associations, CE, entreprises et organismes extérieurs :**

(18,90 € + charges patronales correspondantes) x nombre d'heures de travail du régisseur

* **Pour les associations communales :**

(12,20 € + charges patronales) x nombre d'heures de travail du régisseur

Location du matériel de régie sans régisseur, sous réserve que l'utilisateur dispose d'un personnel qualifié pour manipuler le matériel et d'une assurance bris de matériel :

* Forfait de 1h30 de temps de travail du régisseur correspondant au temps de formation du régisseur utilisateur et au temps d'état des lieux = (18,90 € + charges patronales) x 1h ½

* Caution : 1 700 €

VAISSELLE

Eléments de vaisselle à remplacer (casse ou perte) :

Nature	Prix unitaire TTC
Assiette à dessert	4,00
Assiette creuses	4,00
Assiette plates	4,00
Bol	1,20

Nature	Prix unitaire TTC
Carafe à eau	3,00
Carafe a vin	3,00
Corbeille à pain	5,80
Coupe pain	5,00
Coupelle	2,80
Coupe à pied	1,73
Couteaux	1,00
Cuillère à dessert	1,00
Cuillère à soupe	1,00
Décapsuleur	2,00
Ecumoire	7,20
Faitout	97,50
Couvercle faitout	15,00
Fourchette	1,00
Louche	6,50
Passoire	4,00
Pelle à gâteaux	4,00
Plateaux	5,00
Plat inox	7,00
Plat pyrex	12,00
Pot à café	16,00
Saladier	7,50
Salière, poivrière	1,50
Tasse à café	2,00
Tire-bouchon (2 leviers)	6,00
Verre apéritif (20cl)	1,33
Verre à vin (duralix 16cl)	1,20
Verre à vin (duralix 20cl)	1,50
Verre sirop	1,50

Afin d'éviter d'avoir à établir des titres de recettes d'un montant dérisoire équivalent à un article, il est rappelé au Conseil que les tarifs sont votés pour chaque élément de vaisselle mis à disposition lors de la location des salles mais que le montant est facturé avec le tarif de la location de la salle augmenté du prix des éléments de vaisselle manquants.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 octobre 2022

Le Maire
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification


